

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 606

présenté par

M. Sirugue, Mme Pérol-Dumont, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac, Mme Hoffman-Rispal, Philippe Martin, M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur, M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone, M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo, Mme Crozon et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 86 (rect.) de la commission des affaires culturelles

à l'ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , les établissements publics de coopération intercommunale, les organismes mentionnés à l'article L. 5313-1 et suivants du code du travail et les organismes mentionnés à l'article L. 5131-2 du code du travail. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble important de prévoir une juste représentation des Maisons de l'emploi et des PLIE dans le cadre du programme départemental d'insertion et surtout lorsqu'il s'agit de réaliser un pacte territorial